



## Litige avec une creche prive

Par **Edward92**, le **13/02/2020 à 11:30**

Bonjour mesdames messieurs J'ai un souci. Ma femme a souscrit en ligne à une crèche privé mais ma fille n'y a jamais été une seule fois du coup aucun contrat physique n'a été signé 2 mois après je reçois une mise en demeure en recommandé. De plus de 2000 € 2 + Je n'ai pas les moyens de payer Pour ce service Dont je n'ai jamais profiter Si vous pouvez me faire Profitez d'une solution, je vous en remerci infiniment.

Par **carolinedenambride**, le **14/02/2020 à 11:35**

Bonjour,

Il n'est pas possible de répondre à votre question sans prendre connaissance des documents signés en ligne par votre épouse.

A-t-elle été évoquer la situation directement auprès de la crèche ?

Cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON